

Des transactions plus faciles pour vous et vos clients



L'autorisation partielle de Visa® facilite le traitement des cartes Visa prépayées – et votre travail aussi.

Les clients n'ont plus à connaître le montant du solde sur leur carte Visa prépayée avant de payer leurs achats. Ils peuvent tout simplement utiliser un autre mode de paiement pour couvrir la différence.

Trois étapes faciles



- 1 Traitez l'achat comme vous le feriez pour toute autre transaction à l'aide d'une carte Visa.



- 2 Si le système affiche un avis d'autorisation partielle, obtenez un autre mode de paiement du client pour couvrir le montant supérieur au solde de la carte.



- 3 Concluez la vente.

Balayez pour voir une courte vidéo.



Pour en savoir plus au sujet des avantages offerts par les cartes Visa prépayées et l'autorisation partielle de Visa, visitez www.visa.ca/troussedoutilsprepayee